

Procès-verbal

Conseil communautaire du Jeudi 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line.

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Jean Claude BLAY, M. GOZZERINO Ghislain, M. Jean-Pierre SAGNETTE, Mme Françoise YRIEIX, M. PREVOT Jean-Marie, Mme LIA Guylène, Mme Josiane ESCODO, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme PREVOT Jacqueline, M. LE BORGNE Michel, M. BOUSSIÈRE Dominique, M. JUGIE Jérôme, M. MARTIN Ric, M. Daniel LAMY, Mme. BISSIÈRES Angélique, M. JEANNEAU Pierre, M. FORTUNEL Cyril, M. VRECH Jean-Marie, Mme LAVALLÉE Dominique, M. Claude MOINET, M. GUFFROY Charles, M. Francis PINASSEAU, Mme Sylvie MAURIN, M. MARTET Damien.

Excusés : M. Daniel FURLAN, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. MIOSSEC Guillaume, M. Bernard LABORDE, M. Daniel MARROT, M. Pascal ANDRIEUX.

Secrétaire de séance : Mme YRIEIX

Étaient aussi présents (sans voix délibérative) : Mme TESSON Nadine.

Agents CCLT : Mme ARNAUD-GRANET

Nombre de membres en exercice: 32

Qui ont pris part à la séance : 26

Quorum: 17

Date de convocation: 19 juin 2023

Procuration : Mme DURNEY à Mme LALAURIE, M. LABORDE à M. VRECH

Ordre du jour :

Ressources humaines :

- Recrutement d'un agent contractuel à l'office du tourisme (contrat pour accroissement saisonnier d'activité de 25h du 30 juin au 31 août) - *délibération*
- Recrutement d'un agent contractuel au service technique (contrat pour accroissement temporaire d'activité de 35h du 26 juin 2023 au 25 juin 2024) - *délibération*
- Création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 27 h (il s'agit de l'augmentation du volume horaire de l'agent d'accueil de la CC qui passe de 21h à 27h hebdomadaire) - *délibération*
- Création d'un emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants pour nomination d'un agent suite à la réussite d'un concours
- Information candidatures poste Responsable finances, comptabilité et gestion administrative du personnel (remplacement départ retraite agent en poste)

Tourisme :

- Taxe de séjour 2024 - *délibération*
- Information sur les points « office de tourisme mobile » sur l'été
- Projet Voie Verte Véloroute : information décision d'attribution du marché à EIFFAGE pour tranche 1 + accord DSIL 30%
- Appel à Projet Tourisme Régional : candidature groupée portée par le Pays de la Vallée pour les 5 EPCI

Développement Economique :

- Dossier de demande de subvention à l'investissement du Golf de Barthe (Tombeboeuf) - *délibération*

Habitat :

- Présentation de la convention OPAH-RU - - *délibération*
- Opération façade : proposition d'intégrer 3 autres communes dans l'opération façade + validation du projet de règlement - *délibération*
- PIG : dossiers de demande de subvention - *délibération*

Jeunesse, sport :

- Convention annuelle de fonctionnement et d'objectifs avec l'association « Le Nuage Rose » pour la gestion de la crèche intercommunale - *délibération*
- Convention Territoriale Globale : présentation des actions pour les années à venir - *délibération*
- Chantiers Jeunes : convention de prestation de service avec l'association Pierre Mandis de Casseneuil- *délibération*
- Demande d'aide de l'UST Basket Le Temple pour la formation diplômante de deux licenciés- *délibération*
- Partenariat avec la Mission Locale du Marmandais pour une permanence sur le territoire
- Information sur l'organisation du FORUM des associations le 9.09.2023 au Temple sur Lot

Culture et manifestation :

- Demande d'aide de l'association de sauvegarde du matériel anciens- *délibération*

Environnement Déchets :

- Mise à jour du règlement de la déchèterie intercommunale- *délibération*
- Renouvellement de la convention de reprise et collecte des textiles avec l'eco-organisme REFASHION - *délibération*,

Voirie :

- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Tolzac pour la réfection du pont (Caussade)
- Information travaux en cours - *délibération*

Mobilité :

- Ajout du volet « mobilité » à la commission actuelle de M.Stuyk « *Finances, Administration générale, tourisme et Prospectives* » - *délibération*

Madame Lalaurie propose d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Création d'un poste de « Responsable finances, comptabilité et gestion administrative du personnel » à compter du 2 octobre 2023

Avis favorable des membres du conseil.

Mme Lalaurie prend la parole.

Les membres du conseil approuvent le procès-verbal du 06 avril 2023. Délibération n° 75/2023.

Ressources humaines :

- **Recrutement d'un agent contractuel à l'office du tourisme (contrat pour accroissement saisonnier d'activité de 25h du 30 juin au 31 août)**

En période estivale l'office de tourisme est ouvert 51 heures par semaine, 7 jours sur 7 :

- 10h-18h du lundi au samedi
- 10-13h le dimanche

Il convient de recruter un agent en renfort saisonnier permettant de seconder Marine Arruti à l'accueil de l'office et assurer des présences sur les OT mobiles.

Emeline Cavelan domiciliée au Temple sur Lot, en BTS Développement des Territoires Ruraux à L'Oustal est actuellement en stage à la CC. Il est proposé de la recruter pour assurer les 25 heures hebdomadaires nécessaires à

l'office du tourisme. Il est proposé de réaliser un contrat pour accroissement saisonnier d'activité du 30 juin au 31 août 2023.

Il est proposé en conseil communautaire de prendre une délibération permettant ce recrutement via un contrat pour accroissement saisonnier de 25h.

Les membres du conseil valide le recrutement de Mlle Cavelan à hauteur de 25 heures via un contrat saisonnier. Délibération 76/2023.

- **Recrutement d'un agent contractuel au service technique (contrat pour accroissement temporaire d'activité de 35h du 26 juin 2023 au 25 juin 2024)**

Fin juin, Joel Lapouge agent au sein des services techniques prend sa retraite. Afin de le remplacer, un appel à candidature a été lancé, Monsieur Rousille David domicilié à Verteuil d'Agenais sera recruté en contrat à durée déterminée (1 an) à compter du 26 juin 2023. Il dispose notamment du permis poids lourd et super lourd.

Il est proposé en conseil communautaire de prendre la délibération permettant ce recrutement via un contrat pour accroissement temporaire d'activité de 35h.

Les élus valident ce recrutement. Délibérations 77 et 95/2023

Un pot sera organisé le jeudi 13 juillet à 14h00 au dépôt technique pour le départ de Joel Lapouge, les élus sont conviés.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 27 h**

Laurie Dasilva Francisco est en poste depuis fin 2018 à la CC, actuellement sur un poste de 21heures, Laurie dispose aujourd'hui de la possibilité de réaliser davantage d'heures pour la CC. Considérant les besoins administratifs à la collectivité, il a été proposé à l'agent de réaliser 27 heures par semaine (le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif à 27 heures et de supprimer le poste à 21 heures.

Il est proposé en conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint administratif à 27 heures.

Mme Lalaurie précise que Laurie est très dévouée, polyvalente et volontaire. Stéphanie ajoute qu'elle réalise un travail de grande qualité.

Les membres du conseil acceptent la création de ce poste. Délibération 78/2023

- **Création d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants pour nomination d'un agent suite à la réussite d'un concours**

Hélène Sorressi a été recrutée à la CC en juin 2022 (par mutation). Actuellement sur le grade d'agent d'animation (catégorie C), Hélène a obtenu son concours d'Educateur de Jeunes Enfants (catégorie A) avant d'arrivée à la CC.

Lors de son recrutement, il a été indiqué à Hélène que la CC se donner 1 an de prise de poste pour apprécier une éventuelle nomination sur le grade de EJE.

Le concours est valable 2 ans.

Considérant le travail de grande qualité mené par Hélène à la fois sur le poste de Responsable du Relais Petite Enfance (à 50%) et sur le poste de Coordinatrice Jeunesse CTG (à 50%), considérant ses qualités relationnelles, son esprit d'analyse, son sens des responsabilités... il est proposé de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à compter du 1^{er} septembre 2023 afin de nommer Hélène Soressi.

Il est proposé en conseil communautaire la création de ce poste d'éducateur de jeunes enfants.

Les élus valident la création de ce poste. Délibération 79/2023

- **Information candidatures poste Responsable finances, comptabilité et gestion administrative du personnel (remplacement départ retraite agent en poste)**

Viviane Figuié prendra sa retraite au 31.12.2023. Afin de la remplacer et permettre une période de tuilage, un appel à candidature a été lancé d'avril à début juin. L'objectif est de recruter une personne début octobre pour permettre la passation avec Viviane Figuié. 7 candidatures ont été réceptionnées.

Suite à l'analyse des candidatures, 5 candidats ont été sélectionnés pour un entretien. Les entretiens se déroulés en présence du jury constitué de Mme Lalaurie, M. Stuyk, M. Sagnette, Viviane Figuié et Stéphanie Arnaud-Granet le mardi 20 et mercredi 21 juin. Il ressort 5 candidats de qualité avec des profils très intéressants. Les membres du jury se réunissent lundi 26 pour faire un choix.

Considérant que le conseil communautaire ne se réunira pas avant le mois de septembre, il est proposé dès à présent d'autoriser la Présidente à notifier le recrutement au candidat qui sera retenu. La Présidente sera entourée de l'ensemble des VP pour le choix final.

Les membres du conseil acceptent que Mme LALAURIE notifie le recrutement au candidat qui sera retenu. Et valident la création du poste à compter du 2.10.2012 (Délibération 96/2023)

Développement Economique :

Mme Lalaurie présente :

- Dossier de demande de subvention à l'investissement du Golf de Barthe (Tombebœuf)

La SARL Le Golf de Barthe à Tombebœuf a déposé une demande d'aide à l'investissement en mars 2023 pour des **travaux d'accessibilité à son site.**

Dans le cadre du régime d'aide à l'investissement des artisans et commerçants, la CC peut accorder une aide selon le règlement d'intervention en vigueur.

Il ressort que la SARL Le Golf de Barthe est inscrite au registre du commerce et des sociétés depuis le 1^{er} septembre 2018. Monsieur ROBINSON Michael et Samantha sont les gérants de la société depuis 2018.

Le golf de Tombebœuf dispose d'un parcours de 9 trous. Il est ouvert toute l'année est proposé des cours particuliers, des stages, un practice, de la location de matériels et espace bar/snacking. Le practice est très apprécié pour y venir s'entraîner, il est ouvert à tous et gratuit.

L'école de golf compte 12 enfants inscrits résidant sur le territoire intercommunal.

Les stages, initiation avec les écoles, collèges, lycées se développent.

La structure compte 2 salariés en plus des 2 gérants.

205 membres du golf (60% français, 40% hollandais, anglais mais résidant sur le territoire) + environ 100 visiteurs annuel non-membre mais pratiquant occasionnellement avec l'achat de carnet de 10 à 20 parcours.

En basse saison, 30 à 60 personnes par jour fréquentent le golf.

En haute saison, 100 à 150 personnes par jour.

L'entreprise a communiqué les bilans comptables de 2019, 2020, 2021 faisant apparaître une augmentation de son chiffre d'affaires.

Depuis leur arrivée, le couple n'a cessé de réaliser des travaux d'amélioration sur le site : reprise et mise en sécurité des lacs, achats de matériels pour l'entretien des parcours, réalisation du nouveau practice, constitution de l'équipe de travail...

Le site représente un réel atout pour notre territoire c'est l'unique golf sur notre communauté de communes.

Cette année 2023, les gérants se doivent de sécuriser le stationnement des visiteurs qui se fait de l'autre côté de la départementale. Le stationnement actuel est limité, proche de la départementale et mal sécurisé.

Le département de Lot et Garonne a réalisé une signalétique pour sécuriser l'accès au golf (bandes au sol, passage piétons et panneaux de ralentissement).

M. Le Maire de Tombeboeuf détaille les travaux du département et précise que le parking du golf doit permettre le stationnement des bus notamment.

Les gérants sollicitent une subvention de la CC pour le réaménagement du parking permettant une meilleure accessibilité et sécurité de la clientèle pour tous les publics dont ceux à mobilité réduite.

Ce type de travaux rentre dans le cadre des travaux d'accessibilité listés dans les travaux éligibles de notre règlement d'intervention.

Le devis prévisionnel de réaménagement du parking s'élève à 12 000 € HT.

Il est proposé d'accorder une aide de 3 000 € pour ces travaux.

Le conseil communautaire est amené à délibérer sur cette aide.

Le conseil valide le montant de l'aide de 3000 € a attribuer au Golf de Barthe. Délibération 80/2023.

Tourisme :

M. Stuyk prend la parole :

- Taxe de séjour 2024

Application taxe de séjour Régionale

Le Conseil Communautaire doit délibérer avant le 1er juillet 2023 sur la **Taxe Additionnelle Régionale** qui s'ajoute à la taxe de séjour du territoire, et laquelle s'impose à la collectivité. D'après la Loi 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, Article 76, la Taxe Additionnelle Régionale sera mise en place dans le département du Lot-et-Garonne, et donc dans toutes les communes du Lot-et-Tolzac à **partir du 1er janvier 2024.**

Son taux est de 34% sur la taxe de séjour locale déjà en place, et son produit sera reversé à la Société du Grand Projet sud-ouest (financement de la LGV).

Si les hébergeurs ne récoltent pas les 34% auprès de leur clientèle, la CCLT sera quand même dans l'obligation de reverser 34% de sa taxe de séjour à la Région. Un tel cas de figure mettrait en péril le budget du service tourisme.

Pour cette raison, il est proposé d'appliquer aux tarifs actuels, les 34% demandés par la Région. Les tarifs 2024 doivent être présentés au Conseil Communautaire.

Pour rappel la taxe de séjour est payée par les touristes auprès des hébergeurs, ces derniers reversent ensuite la taxe collectée à la CC.

En 2022, la taxe de séjour perçue s'est élevée à 41 176 €.

Augmentation du plafond des Palaces

Pour rappel, la taxe de séjour des non classés se calcule au pourcentage du prix de la nuitée (3% en Lot-et-Tolzac), dans la limite du tarif le plus haut voté, c'est-à-dire celui des palaces (actuellement à 0.90€). Sur le territoire, les meublés non classés représentent 53% des nuitées du territoire, or la taxe de séjour récoltée par les meublés non classés ne représente que 30% de la taxe de séjour globale.

Le fait d'augmenter le plafond Palaces permettrait d'augmenter les recettes de la taxe de séjour sans toucher au pourcentage de 3%. Les petits budgets seraient moyennement impactés, contrairement aux gros portes-monnaies qui paieraient une taxe proportionnelle à leurs moyens. Cette augmentation contraignante viserait aussi à inciter les non-classés à se faire classer et ainsi gagner en qualité d'hébergement sur le territoire.

Le fait d'augmenter la taxe de séjour ne réduira pas l'attractivité du territoire puisqu'elle augmente partout en France, et parce qu'un touriste ne choisit pas sa destination en fonction de la taxe de séjour.

Types et catégories d'hébergements	Tarif plancher / Tarif plafond	Tarifs Lot-et-Tolzac	Part additionnelle régionale 34%	Tarif applicable sur le territoire
Palaces	Entre 0.70 et 4.60€	4.60€	1.56€	6.16€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0.70 et 3.30€	0.80€	0.27€	1.07€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0.70€ et 2.50€	0.70€	0.24€	0.94€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0.50€ et 1.60€	0.70€	0.24€	0.94€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0.30€ et 1.00€	0.60€	0.20€	0.80€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives	Entre 0.20€ et 0.80€	0.50€	0.17€	0.67€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0.20€ et 0.60€	0.40€	0.14€	0.54€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.20€	0.07€	0.27€

Mme Prévot : Bien communiquer sur le fait que c'est la Région qui génère cette augmentation.

Les élus valident les tarifs de la taxe de séjour 2024.

Mme Lalaurie précise que l'on subit cette directive régionale.

Délibération 81/2023

- Information sur les points « *office de tourisme mobile* » sur l'été :

M. Stuyk présente les OT mobiles. Il précise que ces déplacements permettent de rencontrer beaucoup de touristes.

Camping du Bosc, Le Temple-sur-Lot
17h-19h

Samedi 15 juillet
Samedi 22 juillet
Samedi 29 juillet
Samedi 5 août
Samedi 12 août
Samedi 19 août

Terrasse de la mairie de Castelmoron
12h-14h

Lundi 3 juillet
Lundi 10 juillet
Lundi 17 juillet
Lundi 24 juillet
Lundi 31 juillet
Lundi 7 août
Lundi 14 août
Lundi 21 août
Lundi 28 août

Marché gourmand Villebramar
18h30-21h45
Mercredi 9 août

Du 3 juillet au 31 août 2023,
l'office de tourisme,
2 place du café au Temple-sur-Lot,
est ouvert :

Du lundi au samedi de 10h à 18h
Les dimanches et jours fériés
de 10h à 13h

MPP St-Pierre-de-Caubel
18h30-21h30

Vendredi 7 juillet
Vendredi 21 juillet
Vendredi 4 août

MPP Monclar
18h30-21h45

Dimanche 16 juillet
Dimanche 23 juillet
Dimanche 30 juillet
Dimanche 6 août
Dimanche 13 août

Marché gourmand Verteuil
18h30-21h45

Samedi 8 juillet
Lundi 14 août

MPP Laparade
18h30-21h45

Mardi 4 juillet
Mardi 11 juillet
Mardi 18 juillet
Mardi 25 juillet
Mardi 1^{er} août
Mardi 8 août
Mardi 15 août

Port Lalande, Castelmoron-sur-Lot
16h18h

1^{er} essai dimanche 9 juillet



- **Projet Voie Verte Véloroute : information décision d'attribution du marché à EIFFAGE pour tranche 1 + accord DSIL 30%**

M. Stuyk prend la parole :

Une consultation a été lancée en mars 2023 pour la réalisation du tracé de la voie verte depuis le pont de Castelmoron sur Lot jusqu'à Granges sur Lot.

Cette 1^{ère} tranche de travaux concerne uniquement les acquisitions foncières + le tracé de la voie verte et non les travaux de démolition du bâtiment.

Suite à l'appel d'offre pour cette 1^{ère} tranche de travaux, les entreprises suivantes ont remis une offre :

Offres après négociation 9 mai 2023

Type de travaux	Estimation Citéa	Offre SPIE	Offre Eurovia	Offre Eiffage	Offre Colas
Installation	11 749,50 €	42 717,43 €	12 118,00 €	13 070,00 €	6 988,57 €
Assainissement	2 623,85 €	2 771,74 €	3 265,17 €	2 534,10 €	1 999,57 €
Terrassements	32 148,84 €	27 494,04 €	28 209,63 €	29 738,05 €	26 532,01 €
Chaussées structure	103 070,81 €	95 887,51 €	102 943,67 €	91 963,20 €	111 781,02 €
Chaussées finitions	148 573,64 €	113 494,92 €	140 210,04 €	135 372,80 €	149 723,08 €
Total HT	298 166,64 €	282 365,64 €	286 746,51 €	272 678,15 €	297 024,25 €
TVA	59 633,33 €	56 473,13 €	57 349,30 €	54 535,63 €	59 404,85 €
Total TTC	357 799,97 €	338 838,77 €	344 095,81 €	327 213,78 €	356 429,10 €

2 3 1 4

L'offre de EIFFAGE a été retenue pour les travaux de voirie un montant de 272 024.25 € HT.
Les travaux devraient démarrer en juillet 2023.

Pour cette 1^{ère} tranche de travaux :

Les dépenses sont les suivantes :

- Acquisitions foncières : 203 008.93 €
- Travaux de VRD EIFFAGE : 272 678.15 €
- Total : 475 687.08 €

La Communauté de Communes dispose des subventions suivantes pour cette 1^{ère} tranche :

- DSIL : 124 804.62 € (accordé)
- Département : 37 500 € (accordé)
- Région : 81 275.00 € (accordé)
- Leader : 60 000 € (accordé)
- Autofinancement : 172 108 €

M. Vrech précise que la commune du Temple sur Lot va réaliser la voie verte dans le bourg.

M. Stuyk précise que la Voie Communale ancienne D444 devra être transféré à la Communauté de communes pour les travaux de signalétique notamment.

- Appel à Projet Tourisme Régional ACTT : candidature groupée portée par le Pays de la Vallée pour les 5 EPCI

M. Stuyk présente :

L'objectif principal de ce dispositif régional est d'accompagner aux changements, les territoires et l'ensemble des acteurs des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable, en repensant via des transitions ou des transformations, la performance touristique des entreprises et des territoires régionaux.

Pour répondre à ces enjeux des transitions, le dispositif ACTT comporte différents volets :

- l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable.
- le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par le développement des démarches RSE à l'échelle d'un territoire de projet, l'hébergement des saisonniers, la sensibilisation des acteurs du tourisme
- l'appui au développement et à l'optimisation de la stratégie économique des professionnels du tourisme, par la mise en œuvre, au sein de parcours collectifs, d'amélioration de la performance économique des structures touristiques : nouveaux modèles, transformation numérique, démarche collective sur le numérique responsable.

La candidature à l'appel à projet qui est à déposer avant le 31 décembre 2023 et devra comporter les éléments suivants :

- Présentation d'une stratégie touristique commune à l'échelle de la candidature ;
- Proposition d'un plan d'actions prévisionnelles et pluriannuelles de projets ou de stratégies répondant aux trois axes (appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable, développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, appui à la stratégie économique des professionnels du tourisme) du dispositif régional ;

Chaque EPCI, ne peut pas, de manière individuelle répondre à l'appel à projet régional. La Région souhaite en effet une échelle plus large liée au bassin de vie et au contrat de territoire. Il s'agit donc de répondre à cet appel à projet sur le périmètre du Pays de la Vallée du Lot.

Au-delà du périmètre de l'appel à projet, il est proposé qu'administrativement le Pays de la Vallée du Lot porte la candidature groupée à l'échelle des 5 EPCI. Cette candidature à l'échelle du Pays permet d'afficher au niveau de la

Région, une image d'EPCIs qui mutualisent des actions en lien avec le tourisme, cela donne davantage de poids dans les échanges avec la Région.

Pour permettre cette candidature groupée, chaque EPCI et son OT doit réaliser un **diagnostic touristique et environnemental**. Ce diagnostic est à réaliser en interne et doit mettre en avant les actions réalisées ou en cours en matière de tourisme durable, gestion des déchets de touriste, retombées économiques liées au tourisme, préservation des paysages et du patrimoine... Ce diagnostic permettra d'évaluer (*notes*) le territoire sur ces différentes thématiques et de fixer des objectifs à atteindre.

La Réponse à cet appel à projet, pourra permettre de mobiliser des subventions régionales pour les collectivités mais également pour les acteurs touristiques privés. Le cadre d'intervention reste tout de même assez strict.

Les membres du conseil sont invités à autoriser l'EPCI et l'OT à faire partie de la candidature groupée à l'échelle du Pays de la Vallée du Lot.

M. BLAY demande si nous sommes obligés de suivre.
Mme Yrieix craint d'être noyée dans la masse.

Les membres du conseil valident la candidature à l'appel à projet via le SMAVLOT. Délibération 82/2023

Habitat :

- Présentation de la convention OPAH-RU - pour les centre-bourgs.

M. Sagnette prend la parole :

L'Opération de revitalisation de territoire (ORT), validée en décembre 2022, prévoit la mise en place d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU)** sur les communes de Castelmoron-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot, Monclar d'Agenais, Verteuil d'Agenais, Laparade, Tombeboeuf et Saint Pastour.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouveau Urbain (OPAH-RU) sera déployée pour une période de cinq ans (2023-2028) à la date de la signature de la convention.

L'action de l'OPAH-RU est circonscrite aux **périmètres des centres bourgs**.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la communauté de communes pour l'opération sont de **199 625€** d'aides aux travaux et d'environ **275 000€** de suivi -animation (estimation sans mutualisation avec BHAP et les outils déjà déployés dans le cadre du PIG) dont 50% est subventionné par l'ANAH complété par une aide possible de 10 000€/an par la Région Nouvelle Aquitaine.

L'objectif de cette opération est de **réhabiliter 34 logements privés** sur l'ensemble des périmètres au titre des aides de l'ANAH.

Sur l'ensemble des périmètres, les travaux menés par les **propriétaires bailleurs et occupants** seront soutenus par un cofinancement de la Communauté de Communes Lot et Tolzac. Mme LALAURIE ainsi que tous les maires des communes concernées seront signataires de la future convention en cours de rédaction avec les différents financeurs (ANAH, Fondation Abbé Pierre, Région...)

Un marché mutualisé avec la communauté de communes des Bastides en Haut Agenais et Périgord pour le suivi-animation sera lancé d'ici la fin juin pour un **lancement espéré en OCTOBRE** (validation DREAL 2 mois environs).

Rappel des objectifs fixés :

OPAH RU multisites	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Logements de propriétaires occupants	1	2	3	3	2	11
Dont logements indignes et très dégradés	1	1	1	1	2	6
Dont logements moyennement dégradés (petite LHI)	1	1	1	1	1	5
Logements de propriétaires bailleurs	2	4	6	6	5	23
Dont logements indignes et très dégradés	0	3	4	6	5	12
Dont travaux de transformation d'usage / Dont logements moyennement dégradés (petite LHI)	2	1	2	3	3	11
Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique (Ma Prime Renov' Sérénité)						

Il est proposé en conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention OPAH-RU pour permettre le lancement de l'opération selon les objectifs fixés ci-dessus.

Les élus autorisent la Présidente à signer la convention.
Délibération 83/2023.

- **Opération façade : proposition d'intégrer 3 autres communes dans l'opération façade + lecture du projet de règlement**

Dans un souci de valorisation de son patrimoine, une aide spécifique « Communauté de Communes Lot et Tolzac + Communes » sera instaurée dans le cadre d'une **opération façades** qui concernera **45 façades** situées sur des linéaires identifiés. Cette opération sera animée **en régie** par la communauté de communes Lot et Tolzac. Cette aide représentera 25% pour un plafond de 15 000€ HT de travaux (12.5% CCLT et 12.5% commune).

La participation financière prévisionnelle de la communauté de communes est estimée à voir **84 375€ pour 45 façades et pour les 5 années d'opération**

Afin d'harmoniser le cadre de l'intervention (travaux éligibles et procédure d'accompagnement), la gouvernance de l'opération et l'engagement des futurs bénéficiaires, **un projet de règlement d'intervention** est proposé en annexe. Il sera complété par une charte technique (nuancier de couleurs, choix des matériaux et ornements...) si la commune le souhaite afin de créer un ensemble de marqueurs paysagers et patrimoniaux.

Le règlement d'intervention est présenté en conseil communautaire.

En commission, les communes de Pinel Hauterive et Montastruc ont manifesté leur souhait d'intégrer l'opération façade lors de la commission habitat du 22 mai 2023. Après visite dans les communes (définition des périmètres et des besoins), il est estimé les objectifs quantitatifs à 3 façades par bourgs soit 6 façades de plus sur 5 ans. Ce qui représente une intervention supplémentaire de la communauté de communes à **11 250€ sur 5ans** (2 250€ par an).

45 + 6 = 51 façades au total sur 5 ans. M. Martin ajoute qu'il y a deux bâtisses en mauvais état, il espère donc que l'opération sera bénéfique.

Il est proposé d'ajouter la commune de Pinel Hauterive et la commune de Montastruc à l'opération façade.

Les membres du conseil approuvent le règlement façade ainsi qu l'ajout de ces deux communes.

Délibération 85/2023.

- **PIG : dossiers de demande de subvention (Aide PIG n° 4)**

NOM	ADRESSE		Type de dossier et travaux	Montant travaux TTC	ANAH	Autres	CCLT	Financement du reste à charge	Niveau d'instruction à l'ANAH
PEYRONY Victor	205 route de port Lalande CASTELMORON	Très modeste	Energie (VMC, poêle à bois & isolation comble en biosourcé)	7043€	3338€	587€	2000€	1118€	Accordé
DEMEUSY Pascale	16 rue jacques Rigaud VERTEUIL D'AGENAIS	Très modeste	Energie (Ballon Thermodynamique, remplacement chauffage pour une PAC air/eau & panneaux photovoltaïques.)	23832€	12644€	CEE en cours	1000€	10188€	<i>En cours</i>
MAAFA Loic	1747 route de caussade PINEL HAUTERIVE	modeste	Energie (isolation des murs par l'intérieur, VMC, Ballon Thermodynamique, menuiseries et remplacement chauffage pour une PAC air/eau.)	64374€	11653€ + 7000€ Ma prime renov	CEE en cours	1000€	44 721€ Prêt	<i>En cours</i>
RAYNAL Christelle	675 route d'Allemans 47380 TOMBEBOEUF	Très modeste	Travaux lourd (toiture, électricité, menuiseries, isolation partielle par extérieur, insert buches, ballon thermo dynamique)	70 137€	26500€	CEE en cours	3500€	40 137€ prêt	<i>En cours</i>
RENARD Jacqueline	36 rue de Monclar LAPARADE	Très modeste	Energie (toiture, menuiseries, isolation combles, PAC air/air)	16705€	9057€	3500€ CARSAT	1000€	3148€	<i>En cours</i>
KNECHT Pierre	2634 route du bois de Labouldene MONCLAR	Très modeste	Adaptation (salle de bain)	9194€	4551€	MSA en cours	1000€	3643€	<i>En cours</i>
GARDEY Jean Claude	17 route des Pyrénées SAINT PASTOUR	Très modeste	Energie (pompe à chaleur air /eau & ballon thermodynamique)	19 232€	9145€	CEE 5000€	1000€	4087€	<i>En cours</i>
AUGIS Marie	5 rue du château MONCLAR	Très modeste	Energie (poêle à granulés, PAC air/air, volets roulants pour la baie rez de jardin)	17840€	8112.50€ +1500€ prime passoir		1000€	7225€50	<i>En cours</i>
BRUNET Jean Claude	1025 Chemin de Gaydelle SAINT PASTOUR	Très modeste	Adaptation (salle de bain)	10594€	5239€		1000€	4350€	<i>En cours</i>
DE COPPI Valérie	10 place Jules calas CASTELMORON	Très modeste	Energie (VMC, ballon thermodynamique, isolation plancher bas & PAC air/air)	19232€	8383€	CEE 1259€	1000€	8588€	<i>En cours</i>

Soit une participation globale de la CCLT de 13 500 €. Les aides ne sont versées qu'après réalisation des travaux. Il est proposé de soumettre ces aides au conseil communautaire.

Les aides sont validés par le conseil communautaire. Délibération 84/2023

M. Gozzerino évoque le fait que pour certain dossier le reste à charge est important donc on ne sait pas si les travaux iront au bout.

M. Bouissière rappelle qu'il est nécessaire que les administrés prennent contact avec les mairies pour les autorisations de travaux préalables.

A ce jour le bilan de la 1^{ère} année du PIG est le suivant :

Propriétaire occupant	Année 1 (juillet 2022/ juillet 2023)	Objectif annuel	
	Dossiers déposés		
LHI - Lutte Habitat Indigne	1	1	
Petite Insalubrité	0		
Adaptation	3	12	25%
Lutte contre la précarité énergétique	15	18	83%
Total	19	31	61%
Propriétaire bailleur	Année 1 (juillet 2022/ juillet 2023)	Objectif annuel	
LHI/Très dégradé travaux lourds	0	1	
Dégradation Moyenne/TU	0	0	
Lutte contre la précarité énergétique	0	0	
Total	0		

Répartition par communes des dossiers :

- 3 dossiers à Castelmoron
- 3 dossiers à Coulx
- 2 dossiers au Le Temple
- 2 dossiers à Verteuil,
- 2 dossiers à Monclar,
- 2 dossiers à Tombeboeuf
- 2 dossiers à Saint Pastour
- 2 dossiers à Laparade
- 1 dossier à Pinel Hauterive

Jeunesse, sport, culture :

Mme Lalaurie prend la parole :

- Convention annuelle de fonctionnement et d'objectifs avec l'association « Le Nuage Rose » pour la gestion de la crèche intercommunale

L'association « Le Nuage Rose » est gestionnaire de la crèche depuis 40 ans, d'abord communale puis intercommunale cette association est ancrée sur notre territoire et fait preuve d'une gestion « en bon père de famille ».

La compétence petite enfance, enfance et jeunesse étant intercommunale, la communauté de communes participe au fonctionnement de la structure en allouant une subvention d'équilibre annuelle. Cette subvention est encadrée par la signature d'une convention d'objectifs et de financement.

Chaque année un bilan moral et financier doit être dressé, la communauté de communes siège aux assemblées générales et, par le biais de la coordonnatrice enfance et jeunesse, veille au bon fonctionnement de cette structure.

Pour l'année 2023, **il convient de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement** au regard du bilan de l'année 2022 et du prévisionnel 2023 :

Depuis janvier 2022, la crèche a augmenté sa capacité d'accueil passant de 18 à 20 places.

La structure a été ouverte pendant 225 jours de 7h30 à 18h30.

En 2022, 43 enfants ont été accueillis, la crèche a répondu aux besoins de 42 familles :

- 35 enfants domiciliés dans la Communauté des Communes, dont 22 de la commune de Castelmoron sur Lot, 10 enfants domiciliés au Temple sur lot, 2 de Monclar, 1 enfant de Laparade.
- 8 dans les communes voisines mais qui ne dépendent pas de la CCLT, dont un des parents travaillent dans la C des C (*c'est une des conditions d'admissions qui figure dans le règlement de fonctionnement*)

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Nbre jours ouvertures	187 jours (- 36 j) + 5 s à 10 enfants	220 jours	225 jours
Nbre enfants	40 enfants	42 enfants	43 enfants
Nbre familles	37 familles	39 familles	42 familles

Contrat famille Temps complets	24	26	33
Contrat famille Temps partiel	6	8	5
Non mensualisés	7	3	2
Contrats Occasionnels	3	5	3
Heures présences	25 495 (-9700)	30316	30404
Heures facturées	25 866 (-11000)	32243	33667
Participations familles	42 491 (- 14500)	55016	54023
Allocataires CAF	33 familles 91.18% CAF	41 enfants 97.62% CAF	95%
Allocataires MSA	4 familles 8.82% MSA	1 enfant 2.38% MSA	5%
Taux facturation	101.45 %	106.35 %	110%
Tarif moyen de l'heure	0.35 < 1.64 € < 2.69	1.58€	1.58€

Il ressort que l'activité de la structure est en progression, le nombre de contrats à temps complet progresse, les heures de présence également. On note la faible représentation des familles allocataires MSA bien que la CC soit un fort territoire rural.

Mme Prévot indique que généralement les familles agricoles se tournent vers les assistantes maternelles car elles ont des horaires plus flexibles.

La crèche devra veiller à ne pas avoir un taux de facturation supérieur à 107% : cela veut dire que la crèche facture plus d'heures que les heures de présence effectives. En effet, il arrive que les familles signent un contrat pour un nombre d'heures bien défini mais dans la pratique laissent leur enfant moins d'heure à la crèche. La crèche se doit de facturer les heures prévues au contrat, ce qui explique qu'il puisse y avoir un écart entre les heures facturées et les heures de présence.

De plus, la gestion des contrats occasionnels nécessite pour la structure un travail d'ajustement au quotidien pour permettre à des familles dès qu'un enfant est absent de permettre la présence d'un enfant en contrat occasionnel.

Sur le plan financier :

Le compte de résultat 2022 a fait apparaître un exercice déficitaire de 5 462 €.

L'inflation ainsi que les augmentations du SMIC ont pesés sur les finances de la structure. Il est à noter que la rémunération du personnel et des arrêts des travaux ont également été enregistrés.

En 2022, la CCLT a versé une subvention de 32 820 €.

Mme Lalaurie précise que les salaires du personnel sont faibles.

Pour 2023, la crèche enregistre des augmentations à prévoir : l'inflation sur les matières premières (poste alimentation, sanitaire...), des augmentations liées aux rémunérations (SMIC, convention collective, ancienneté du personnel) mais aussi la nécessité d'avoir un référent santé ... Le total des charges prévisionnelles passe à 340 617 € contre 314 861 € réalisées en 2022.

9 salariés composent l'équipe : 7 personnes à temps plein et 2 personnes à temps partiel (30h et 20h)

Proposition pour convention 2023 :

Afin de tenir compte de l'inflation et des hausses sur les rémunérations, il est à prévoir près de 15% d'augmentation de ces postes de dépenses.

La Communauté de Communes a rencontré 2 fois la directrice de la crèche et son adjointe avec la CAF pour faire le point de la situation de la crèche. La Caf note une structure qui fonctionne très bien, les augmentations de charges sont communes à toutes les crèches. L'association affiche une volonté d'être très vigilante sur toutes les dépenses. La communauté de communes sera associée aux commissions d'attribution des places.

Hélène Soressi, coordonnatrice jeunesse à la CC s'assure du suivi de l'activité technique et financier de la crèche.

Il est proposé au conseil d'augmenter la subvention annuelle de la CC de 15% : passer de 32 820 € à 37 743 € (arrondi à 38 000 €).

En fin d'année, au regard de l'état financier de la structure il sera étudié si un supplément est nécessaire.

M. Moinet estime que la crèche à Castelmoron n'est pas communautaire car elle ne profite qu'à deux communes. Il veut une crèche sur le nord du territoire.

M. Blay précise que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale ils vont réfléchir à une offre de garde dans le nord du territoire.

Le conseil communautaire accepte d'augmenter la subvention à l'association le Nuage Rose et valide la convention de partenariat. Délibération 86/2023

- Convention Territoriale Globale : présentation des actions pour les années à venir

M. Blay prend la parole :

Sur la période 2018-2022 la CC Lot et Tolzac était à l'origine de la 1^{ère} CTG sur le département.

Cette convention avec l'Etat, le Département, la Caf, la MSA permettra de fléchir sur les 5 années à venir (2023-2027) les actions que la collectivité se fixe en direction de la petite enfance, la jeunesse, les familles, l'inclusion numérique, la vie associative.... **C'est donc un document cadre stratégique permettant par la suite de mobiliser des financements.**

La réalisation de la convention 2023-2027 est actuellement en phase de finalisation.

Suite aux ateliers de travail réalisés sur février-mars, **des axes prioritaires et un plan d'actions** ont été travaillés en lien étroit avec la CAF : *Les axes et les plans sont présentés dans le fichier joint au dossier.*

Le 26 juin 2023 à 18h00 tous les participants des ateliers sont conviés à la restitution finale au Cabaret de Verteuil. Un verre de l'amitié sera servi dans le jardin du château des Vallons.

Il est proposé aux membres du conseil de valider le plan d'actions et d'autoriser la Présidente à signer la convention. (voir pièce jointe)

La signature de la convention devrait être organisée sur septembre 2023.

Les élus valident le plan d'actions et autorisent la Présidente à signer la convention. Délibération 87/2023.

- Chantiers Jeunes : convention de prestation de service avec l'association Pierre Mandis de Casseneuil

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Lot et Tolzac dispose de la compétence Actions Sociales d'intérêt communautaire et peut être amenée à mettre en place des « Chantiers Jeunes » sur son territoire.

En effet, suite à la fin de la mise à disposition d'un agent du Temple sur Lot, la CCLT a décidé de faire appel à l'association gestionnaire du centre de loisirs pour encadrer les chantiers jeunes. C'est Mathieu Domingès salarié de l'association qui est l'encadrant des chantiers.

Afin de formaliser ce partenariat avec l'association il convient de signer une convention de prestation de service.

L'association s'engage à mettre en œuvre 4 semaines de chantiers jeunes :

- ✓ Du 17/04/2023 au 21/04/2023 (matin chantier citoyen + après-midi activité)
- ✓ Du 17/07/2023 au 21/07/2023 (matin chantier citoyen + après-midi activité)
- ✓ Du 24/07/2023 au 28/07/2023 (matin chantier citoyen + après-midi activité)
- ✓ Du 23/10/2023 au 27/10/2023 (matin chantier citoyen + après-midi activité)

Une estimation financière pour l'année 2023 est établie à hauteur de 4 300 TTC correspondant à 240 heures de frais d'animation et d'encadrement.

M. Blay indique que les jeunes sont ravis des chantiers, il est important de faire perdurer cette action.

Il est proposé aux membres de soumettre ce partenariat en conseil communautaire afin d'autoriser la Présidente à signer la convention.

Les membres du conseil valident le partenariat et autorisent la Présidente à signer la convention avec l'association. Délibération 88/2023

- Demande d'aide de l'UST Basket Le Temple pour la formation diplômante de deux licenciés

L'association UST Basket du Temple sur Lot a sollicité une subvention dans le cadre de l'aide à la formation des encadrants sportifs existante à la Communauté de Communes.

2 entraîneurs (1 domicilié sur Castelmoron et 1 domicilié à Laparade) ont obtenu un diplôme de Brevet Fédéral.

L'aide de la CC est de 50 € par personne formée, soit une aide globale de 100 € pour les 2 licenciés formés.

Il est proposé aux membres du conseil d'accorder une subvention de 100 € à l'association.

Les membres du conseil valident la subvention à l'UST Basket Temple sur Lot. Délibération 89/2023

Culture et manifestation :

- Demande d'aide de l'association de sauvegarde du matériel anciens

L'association de sauvegarde du matériel ancien des sapeurs-pompiers et machinisme agricole, sollicite une subvention.

Cette année 2023, le 9 et 10 septembre se déroulera le grand rassemblement du matériel.
Le bilan financier de l'association en 2022 est de 143 366 €.
Pour cette année 2023, le budget prévisionnel est compris entre 68 000 et 72 000 €.
L'association sollicite une subvention de la CC de 1 500 €.
La commune du Temple sur Lot alloue également une aide.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 € considérant que cette année 2023 se déroule le Rassemblement.
Il est aussi proposé que les années où il n'y a pas de rassemblement, il n'y aura pas d'aide.

Le conseil valide la subvention de 1500 € à l'association. Délibération 90/2023

Concernant les festivités à venir, Mme Maurin présente le groupe malien qui viendra à Villebramar en juillet. Le concert sera gratuit. C'est le concert pour lequel la Communauté de communes a aidé financièrement. M. Blay précise que c'est un groupe d'une grande qualité et d'une énergie énorme.

Environnement Déchets :

Monsieur Gozzerino prend la parole :

- Mise à jour du règlement de la déchèterie intercommunale

Les horaires de la déchèterie n'étant pas à jour sur le règlement, de même que la liste des déchets acceptés, une mise à jour du règlement de la déchèterie a été effectuée. Également le règlement précise que l'accès à la déchetterie est limité à 2.5m3 par administré et par semaine et que l'accès aux professionnels est interdit.
Il convient de valider le règlement modifié en séance du conseil communautaire.

Les élus valident le nouveau règlement. Délibération 91/2023

M. Blay demande à ce que l'on communique sur le refus de la laine de verre à la déchèterie.

- Renouvellement de la convention de reprise et collecte des textiles avec l'eco-organisme REFASHION

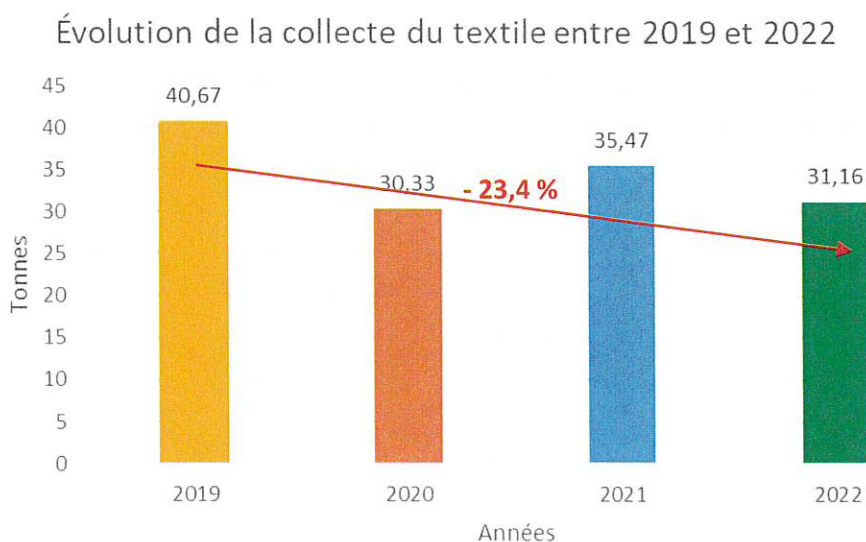
Le renouvellement de la convention de collecte est proposé pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028. La convention est passée avec l'éco-organisme « Re_fashion » (ex Eco-TLC).

La nouvelle convention reprend les mêmes termes de collecte que la précédente convention (2015-2022). Dans la nouvelle version de la convention, il existe deux possibilités de soutiens, à savoir :

- Soutien à la communication spécifique
- Soutien au forfait déchèterie

Il sera proposé en conseil communautaire du 22 juin de bien vouloir autoriser la Présidente à signer la convention de collecte des textiles avec l'éco-organisme « Re_fashion ».

Sur le territoire on compte 12 bornes de collecte de textile.



Entre 2019 et 2022, la collecte du textile sur le territoire de la CCLT, a représenté une baisse de 9,51 tonnes, soit - 23,4 %. Cela va à l'inverse de la tendance nationale où les tonnages collectés augmentent.

Une difficulté apparaît dans le respect des consignes de dépose des vêtements dans les bornes. Cela prend plusieurs formes comme :

- Sacs d'ordures ménagères dans les bornes
- Vêtements moisés, ou bien dégradés
- Vêtements mis en vrac au lieu d'être dans des sacs fermés.

La fréquence de collecte des bornes a pu dans le passé poser problème (arrêt de la collecte post Covid-19). En 2023, nous sommes revenus à un fonctionnement normal, la fréquence de collecte est d'une fois par mois.

La convention avec l'organisme est validée. Délibération 92/2023

- Information évolution des tonnages de déchets depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri :

Ordures ménagères (Tonnes)			
Désignation	2022	2023	Différence 2022/2023
Janvier	85,28	75,72	-9,56
Février	60,63	69,62	8,99
Mars	87,04	87,02	-0,02
Avril	81,66	73,62	-8,04
Mai	78,4	87,45	9,05
Total :	393,01	393,43	0,420

Volume d'ordure ménagères stable entre 2022 et 2023.

Tri sélectif (T)									
Désignation	Emballages			Verres			Papiers		
Année	2022	2023	Différence T1 2022/2023	2022	2023	Différence T1 2022/2023	2022	2023	Différence T1 2022/2023
Janvier	17,24	14,18	-3,06	22,16	52,14	29,98	9,94	6,94	-3
Février	11,86	13,32	1,46	44,36	0	-44,36	5,56	7,92	2,36
Mars	12,78	13,32	0,54	0	25,52	25,52	12,76	6,48	-6,28
Avril	14,08	17,13	3,05	25,5	0	-25,5	7,98	9,4	1,42
Mai	15,6	18,26	2,66	51,18	47,22	-3,96	9,94	8,64	-1,3
Total :	71,56	76,21	+ 4,65	143,2	124,88	-18,32	46,18	39,38	-6,8

Le volume d'emballages progresse, 76 tonnes sur les 5 premiers mois de l'année. Nous observons toutefois un **taux d'erreur de tri important (20% en 2022 et 28% en 2023)**, cela veut dire que sur 76 tonnes d'emballage nous avons 21 tonnes d'erreurs ! Il est indispensable de communiquer sur les bons gestes.

D'autre part, Thierry Lelliard, Francis Potier et Etienne Soumet-Dutertre rencontrent toutes les communes pour l'implantation des colonnes d'ordures ménagères. La grande majorité des communes opte pour des colonnes OM aériennes. A ce jour, nous devrions avoir une soixantaine de colonnes aériennes, 12 semi-enterrées et 2 enterrées. Dès finalisation des besoins par commune, il sera procédé au lancement d'un marché public pour la fourniture des colonnes et contrôle d'accès.

M. Sagnette indique que les communes aimeraient un projet d'habillage des containers.

Mme Bissière précise que la commune a mis des caméras et constate moins d'incivilité.

M. Blay précise qu'un achat groupé serait intéressant.

- Information travaux de voirie en cours sur la CC

Fin de la consultation (marché public) pour la fourniture d'émulsion de bitume.

Actuellement, le fournisseur de bitume est la société C3L installée à Castre.

La collectivité sollicite au maximum 400 tonnes d'émulsion sur l'année.

Le marché actuel prend fin au 1^{er} juillet 2023.

LA COLAS et C3L ont remis une offre :

	C3L	La COLAS
--	-----	----------

Fourniture et livraison d'émulsion à 69%	492 € HT / Tonne	495 € / tonne
Contrôle de la qualité du liant	10 € HT / Tonne	1€ HT / Tonne
Mise à disposition et installation d'une cuve de stockage	600 € / an	13 € / an
Coût global à la tonne	503.50€ HT / tonne	496.03€ HT / tonne
<i>Total pour 400 tonnes max</i>	<i>201 400 € HT</i>	<i>198 413 € HT</i>
	<i>241 680 € TTC</i>	<i>238 095.60 € TTC</i>

Il est décidé de poursuivre avec C3L.

Info : Travaux PROGRAMME sur voirie d'intérêt communautaire terminés sur les communes de : Coulx, Tourtrès, Labretonie, Hautesvignes, Villebramar, Tombeboeuf
Travaux PROGRAMME en cours sur Verteuil

Travaux HORS PROGRAMME : non démarré

Le FAUCHAGE complet sur les voies sortantes + FAUCHAGE accotement sur la voie sans issue : démarrage le lundi 12 juin (jusqu'au 19 juillet).

Le tracteur New-Holland commandé en fin d'année 2022 sera livré sur août 2023. Dans l'attente, Futur Agri prête un tracteur pour le fauchage.

Travaux d'entretien dans les bâtiments (tonte toit terrasse centre de loisirs, karcher terrasse Village Entreprise, chasse d'eau crèche, voile d'ombrage crèche...)

M. Blay veut que les communes soient informées par mail chaque lundi sur la planification des travaux.

Voirie :

- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Tolzac pour la réfection du pont de Caussade

M. Stuyk prend la parole :

En date du 25 janvier 2022, un pont, permettant à une voie d'intérêt communautaire de franchir un ruisseau, s'est écroulé et ne permet plus d'assurer la continuité de la voie. Il s'agit du pont et de la voie situés en amont immédiat du lac de Caussade sur la commune de Pinel-Hauterive, au droit du ruisseau de Caussade. Cette voirie et cet ouvrage d'art font partie de la compétence de la CCLT.

Dans un souci de cohérence avec les actions de restauration et d'assistance rivière aux riverains portées par le Syndicat Mixte Vallée du Tolzac dans le cadre de ses missions socles, il est proposé que le SMV Tolzac soit désigné maître d'ouvrage de l'opération de « restauration du pont situé en amont du lac de Caussade sur la commune de Pinel-hauterive » ainsi que le permet l'article L.2422-12 du code de la commande publique. Pour ces travaux de restauration d'ouvrage, le SMV Tolzac est la seule structure susceptible d'obtenir des subventions du Conseil Départemental du Lot et Garonne.

De par ses compétences techniques en voirie, la CCLT apportera l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire au bon déroulé des études et travaux de restauration de cet ouvrage d'art ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux concernant le revêtement de la voirie.

Les études et les travaux seront financés par le SMV Tolzac à hauteur de 60% d'un montant plafonné de dépense de 40 000 € TTC au travers des subventions du département. L'autofinancement sera pris en charge par la CCLT avec une participation de la commune de Pinel (via facturation travaux hors programme).

Il est proposé d'autoriser la CCLT à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Les élus autorisent la CCLT à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Délibération 93/2023

M. Sagnette précise qu'une première estimation a été faite mais l'étude sera réalisée avec le SMV Tolzac.

Mobilité :

- Ajout du volet « mobilité » à la commission actuelle de M. Stuyk « *Finances, Administration générale, tourisme et Prospectives* »

Depuis 2021, la communauté de communes dispose de la compétence « mobilité ». Cette compétence n'est pas intégrée à une commission. Il est proposé de l'intégrer à la commission de Monsieur Stuyk.

Délibération 94/2023

Echanges et Questions diverses

M. Moinet : Zone AUL au Golf, un plan d'aménagement est en cours. La DDT sera vu bientôt. Il souhaite que cette zone devienne constructible.

Mme Bissière signale que les vitraux de l'église sont à restaurer à Labretonie. Ils recherchent des financements mais l'église n'est pas classée. M. Stuyk conseille de se rapprocher de la Fondation du Patrimoine.

Les délibérations prises en séance portent les numéros 75/2023 à 96/2023

Fin de la séance à 20h15

La Présidente



Line LALAUrie

La secrétaire de séance



Françoise YRIEIX